

Paris, le 13 mars 2020



**PUBLICATION DES ELEMENTS DE REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL DE BACCARAT EFFECTUEE
EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE AFEP-MEDEF DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DES SOCIETES COTEES**

En conséquence de la démission de Madame Daniela Riccardi de son mandat de Directrice Générale de la Société avec effet au 31 mars 2020, le Conseil d'administration réuni le 13 mars 2020 a décidé d'autoriser la réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général et de procéder à la nomination de Monsieur Zhen Sun, jusqu'à présent Président de la Société, en qualité de Directeur Général, à compter du 31 mars 2020, pour une période intérimaire pendant laquelle le processus de désignation d'un nouveau Directeur Général sera mis en œuvre et ce, jusqu'à la nomination effective d'un nouveau Directeur Général par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 13 mars 2020 a également décidé, sur proposition du Comité des Rémunérations et conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 20 juin 2019, de fixer la rémunération mensuelle fixe brute de Monsieur Zhen SUN, en contrepartie de l'exercice de ses fonctions de Directeur Général, à quarante mille huit cent trente-trois euros et trente-trois centimes (40 833,33 €), représentant, une rémunération annuelle fixe brute de quatre cent quatre-vingt-dix mille euros (490 000,00 €), étant précisé que, compte tenu du caractère temporaire de ses fonctions de Directeur général, Mr Zhen SUN ne sera éligible à aucune rémunération variable ni à aucun plan d'intéressement à long terme.

M. Zhen SUN aura également droit au remboursement de ses frais professionnels raisonnables (y compris ses frais de voyage) engagés dans le cadre de son mandat social, conformément aux règles et aux procédures en vigueur au sein de la Société.